

Délibération n° 2019-04-22

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 26 septembre 2019

Objet

Rapport de la
 Commission locale
 d'évaluation des
 charges transférées
 (CLECT)

Rapporteur

CHASSANY Georges

Date de convocation

19 septembre 2019

**Date d'affichage du
 compte rendu**

04 octobre 2019

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 125
 Présents : 93
 Votants : 97
 Pour : 97
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrich
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)	CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves	COSTON David	
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		
GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre	GUILLAUME Julien
HERBST Nadine		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien		JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSARDIER-POULLOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	PELOU Michel
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETELH Sandra
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (4) : BRUNETTI Graziella à BOURG François ; JAMON Marc à BARRÉ Annick ; SALVINI Luc à ALETON Danielle ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François.

Absents représentés (5) : ESBELIN Nicole ; CONTOUX Michel ; FRADIN Guy ; LETELLIER Josiane ; CHANIMBAUD Lionel.

Absents (28) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BERTHELOT Pascal ; CHEYNOUX Gérard ; CODRON Maryse ; COSTON Marie ; CROZE Yves-Serge ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; DRUELLE Jean-Claude ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GRÉGOIRE Nathalie ; HERCEGFI Serge ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MONIET-FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROCHETTE Christophe ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

CONSIDÉRANT que la Commission locale d'évaluation des charges transférées doit remettre son rapport, évaluant le coût net des charges transférées aux communes, dans un délai de neuf mois à compter de la date des transferts ;

CONSIDÉRANT que les communes disposent désormais d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission pour approuver le rapport, et que ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population ;

CONSIDÉRANT le rapport définitif pour 2019 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport de la CLECT pour 2019, qui sera transmis par le président de la commission aux communes membres avec mention définitive des attributions ;
- d'approuver le montant des attributions de compensations définitives de 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 11/10/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/10/2019